



« Depuis bientôt sept ans, HandiPRINT continue de s'engager auprès de ses salariés en situation de handicap. Après avoir lutté pour exister, redoublé d'efforts pour nous professionnaliser, nous sommes aujourd'hui en mesure de proposer à nos collaborateurs de nouvelles compétences, des opportunités de formations mais surtout nous leur permettons de s'intégrer professionnellement. Sans vous et votre soutien, rien de tout cela n'aurait été possible.

Les employés d'HandiPRINT se joignent donc à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette année 2017. »

Vincent Levieux,
gérant de HandiPRINT

DU NOUVEAU CHEZ HANDIPRINT !

+ EMBAUCHES



**7 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
EN 2010, 70 EN 2017 !**

Ces six dernières années, vous avez confié des projets à nos salariés handicapés. Grâce à votre implication à nos côtés, des dizaines de collaborateurs en situation de handicap ont pu être intégrés, durablement, dans le monde du travail.



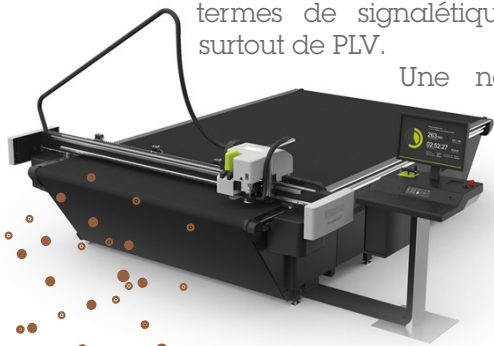
+ COMPÉTENCES

EN ROUTE VERS LA PLV !

Afin que ce cercle vertueux continue de perdurer, nous ne cessons de croire en notre entreprise adaptée et en ses capacités d'innovation.

2017 sera donc placée sous le signe de la signalétique. Pour ce faire, HandiPRINT a investi dans une nouvelle table de découpe: la Kongsberg X44 de la marque Esko. Cette dernière offre des propositions illimitées en termes de signalétique, d'emballage et surtout de PLV.

Une nouveauté dans le secteur adapté !



+ FORMATIONS



VAE & ALTERNANCE

Aujourd'hui, notre collaboration dépasse l'intégration professionnelle de cette population extra-ordinaire. En effet, vos missions permettent de former les salariés handicapés, soit en alternance, soit sous le dispositif de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) à un métier. Nos collègues, qui n'ont, pour la plupart, pas eu la chance de faire des études, peuvent désormais prétendre à un diplôme. Ensemble, nous participons à leur développement professionnel et personnel.



+ CONTRÔLE DES UB

Attestez chaque année d'unités bénéficiaires d'emploi de personnes handicapées (UB) dans le cadre de la conclusion de contrats de sous-traitance agréée. Ces UB sont comptabilisées dans votre Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) déclarée annuellement. Afin de vous assurer un nombre fidèle d'UB, chaque dossier est flashé par le personnel handicapé, tout au long de la chaîne de production. La mise en place de ce système de bornes permet de comptabiliser la part main d'œuvre allouée sur chaque dossier et de générer les UB correspondantes.

